

10/08/2021

Dossier 162418 (AZ)

Nom de la personne

Identification de la personne

**Détail de l'article sélectionné**

Division cadastrale 52016 CHARLEROI 3 DIV/DAMPREMY/

**Biens associés : Superficie totale 415 - Situation le : 10/08/2021**

Situation	Pol/Wa	Section	Numéro de la parcelle	Nature	Superf. en ca	Classement et revenu à l'ha ou année de la fin de construction	Code	Montant
1 - R TAILLE CHAWET 52		A	0508MP0000	MAISON	60	0003	2F	342
2 - R TAILLE CHAWET		A	0510WP0000	JARDIN	319	---	1F	2
3 - RUE DE LA GRANDE ARMEE 41+		A	0519RP0000	GARAGE	36	1969	2F	69

## Annexes

**1 - Division cadastrale : 52016 - CHARLEROI 3 DIV/DAMPREMY/ - Numéro de section : A - Numéro de la parcelle : 0508MP0000****Information sur la Parcelle**

Code et description commune administrative (INS) : 52011 - CHARLEROI  
Code et description vérification contenance : T - Titre  
Ordre des composantes de la parcelle : 01  
ID situation PUR : 27315671  
Coordonnée X : 154558  
Coordonnée Y : 123386

**Information sur le Bâti**

Numéro de bloc : \*  
Surface bâtie : 46  
Code et description indice de la construction : 40 - Maison sans cave habitable  
Code et description qualité de la construction : N - Normale  
Code et description type de construction (nombre de façades) : A - Mitoyen des deux côtés  
Code et description nature cadastrale du PUR : 200 - MAISON  
Code détail partie privative : \*\*\*\*  
Nombre d'étages hors-sol : 2  
Nombre de logements : 1  
Nombre de pièces habitables : 4  
Numéro de PUR : AE03.ZB86.MX  
Superficie utile : 112

**Information sur l'Adresse**

Code postal : 6000  
Code et description commune administrative (INS) : 52011 - CHARLEROI  
Numéro de police pour le tri : 52  
Timestamp version début situation adresse : 2001-08-17

**Information sur la Situation Patrimoniale**

Inscription article précédente : 5201610822000000000001  
Régistration article : 5201611004000000000001  
Timestamp version début situation patrimoniale : 2001-08-17  
Année fiscale de début de la situation patrimoniale : 2001  
ID de la situation patrimoniale : 34113437

**Information sur la situation Parcelaire**

Année de début situation parcelle : 2001  
Code détail partie privative : \*\*\*\*  
ID situation parcelle : 27273922  
Date version de début de situation de la parcelle : 2001-08-17

**Information sur le Sol**

Code et description nature PUR : 200 - MAISON  
Code et description type de PUR : 2 - Terrain  
Numéro de PUR : AE03.ZB87.MW  
Situation non-bâti : R TAILLE CHAWET

**2 - Division cadastrale : 52016 - CHARLEROI 3 DIV/DAMPREMY/ - Numéro de section : A - Numéro de la parcelle : 0510WP0000****Information sur la Parcelle**

Code et description commune administrative (INS) : 52011 - CHARLEROI  
Code et description indice de valeur du sol : 2 - null  
Code et description vérification contenance : T - Titre  
Ordre des composantes de la parcelle : 01  
ID situation PUR : 27315682  
Coordonnée X : 154561  
Coordonnée Y : 123354

**Information sur la Situation Patrimoniale**

Inscription article précédente : 5201610822000000000002  
Régistration article : 5201611004000000000002  
Timestamp version début situation patrimoniale : 2001-08-17  
Année fiscale de début de la situation patrimoniale : 2001  
ID de la situation patrimoniale : 34113448

**Information sur la situation Parcelaire**

Année de début situation parcelle : 2001  
Code détail partie privative : \*\*\*\*  
ID situation parcelle : 27273928  
Date version de début de situation de la parcelle : 2001-08-17

**Information sur le Sol**

Code et description nature PUR : 4 - JARDIN  
Code et description type de PUR : 2 - Terrain  
Numéro de PUR : AE03.ZB98.ML  
Situation non-bâti : R TAILLE CHAWET

**3 - Division cadastrale : 52016 - CHARLEROI 3 DIV/DAMPREMY/ - Numéro de section : A - Numéro de la parcelle : 0519RP0000****Information sur la Parcelle**

Code et description commune administrative (INS) : 52011 - CHARLEROI  
Code et description vérification contenance : - - Contenance ni titre ni vérifiée  
Ordre des composantes de la parcelle : 01  
ID situation PUR : 205243957  
Coordonnée X : 154627  
Coordonnée Y : 123380

**Information sur le Bâti**

Numéro de bloc : \*  
Surface bâtie : 18  
Code et description indice de la construction : 500 - Dépendance d'habitation  
Code et description qualité de la construction : - - -  
Code et description type de construction (nombre de façades) : - - -  
Code et description nature cadastrale du PUR : 204 - GARAGE  
Code détail partie privative : \*\*\*\*  
Nombre de garages : 1  
Numéro de PUR : AE03.ZC73.JO  
Année construction depuis (avant 1931, seul un intervalle est connu) : 1969  
Année construction jusque (avant 1931, seul un intervalle est connu) : 1969

**Information sur l'Adresse**

Code postal : 6000  
Code et description commune administrative (INS) : 52011 - CHARLEROI  
Numéro de police pour le tri : 41+  
Date de début situation adresse : 2021-03-12

**Information sur la Situation Patrimoniale**

Inscription article précédente : NA  
Régistration article : NA  
Timestamp version début situation patrimoniale : 2021-05-19  
Date fiscale de début de la situation patrimoniale : 2021-03-12  
Année fiscale de début de la situation patrimoniale : 2021  
ID de la situation patrimoniale : 213182598

**Information sur la situation Parcelaire**

Date de début situation parcelle : 2021-03-12  
Année de début situation parcelle : 2021  
Code détail partie privative : \*\*\*\*  
ID situation parcelle : 206156124  
Date version de début de situation de la parcelle : 2021-05-19

**Information sur le Sol**

Code et description nature PUR : 70 - TERRAIN  
Code et description type de PUR : 2 - Terrain  
Numéro de PUR : AE03.ZC74.JN  
Situation non-bâti : RUE DE LA GRANDE ARMEE





**CHARLEROI**  
**URBANISME**



DATE  
05-10-2021,

12 OCT. 2021

PAGE  
1

**Maitre Thierry LANNOY**  
**Rue Tumelaire 23**  
**6000 Charleroi**

**N/REF :**  
CRN/2021/4155

**OBJET :**  
**Renseignements urbanistiques**

Maitre,

En réponse à votre demande d'informations réceptionnée en date du 07/09/2021 relative à des bien sis à **6020 Dampremy, Rue Taille Chawet n°52 & un garage rue de la Grande Armée n°41+** sur des parcelles cadastrées 3 ème division section A parcelle 508 M, 3 ème division section A parcelle 510 W, 3 ème division section A parcelle 519 R et

Nous avons l'honneur de vous adresser ci-après les informations visées aux articles D.IV:1, § 3, 1°, D.IV.97 et D.IV.99 du Code wallon du Développement Territorial (CoDT).

**1. Ce bien est situé en zone d'Habitat au Plan de Secteur de Charleroi adopté par arrêté royal du 10 septembre 1979 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité;**

~~2. Le bien est situé dans un schéma de structure communal;~~

~~3. Le bien est soumis, en tout ou en partie, pour des raisons de localisation, à l'application d'un guide régional d'urbanisme;~~

~~4. Le bien est situé en ..... au regard d'un schéma de développement pluricommunal, d'un schéma de développement communal, d'un schéma d'orientation local, d'un projet de schéma de développement pluricommunal, d'un projet de schéma de développement communal, d'un projet de schéma d'orientation local, d'un guide communal d'urbanisme, d'un projet de guide communal d'urbanisme ou d'un permis d'urbanisation;~~

**Pour information, il vous est loisible de consulter les éventuelles prescriptions urbanistiques en vigueur via le lien suivant : [http://lampspw.wallonie.be/dqo4/site\\_thema/index.php](http://lampspw.wallonie.be/dqo4/site_thema/index.php).**

~~5. Le bien a fait l'objet du (des) certificat(s) d'urbanisme n°1 suivant(s) datant de moins de deux ans ;~~

~~6. Le bien a fait l'objet du (des) certificat(s) d'urbanisme n°2 suivant(s) datant de moins de deux ans ;~~

7. D'après notre base de données,

Le bien n'a fait l'objet d'aucun permis de bâtir ou d'urbanisme délivré après le 1er janvier 1977 ;

Le bien n'a fait l'objet d'aucun permis de lotir ou d'urbanisation ;

Le bien n'a fait l'objet d'aucun certificat d'urbanisme datant de moins de deux ans ;

8. Le bien est situé sur le territoire communal où les règlements régionaux d'urbanisme suivants sont applicables :

- Isolation thermique et ventilation des bâtiments ;

- Règlement général sur les bâtisses relatif à l'accessibilité et à l'usage des espaces et bâtiments ou partie de bâtiments ouverts au public ou à usage collectif par les personnes à mobilité réduite ;

- Règlement général d'urbanisme relatif aux enseignes et dispositifs de publicité ;

**CONTACT**  
Van Gompel Olivier Agent  
administratif  
Au service de l'Urbanisme

Place Jules Destrée 1  
6060 GILLY  
T. 071/863977 – 071/863958  
F. 071 86 39 63 ( fax service  
urbanisme)



9. Le bien est situé sur le territoire communal où le règlement communal d'urbanisme partiel relatif au placement extérieur d'antennes hertziennes paraboliques ou réceptrices de radiodiffusion et de télévision, approuvé par le Conseil communal du 22/06/2000 est applicable ;

10. Le bien est situé sur le territoire communal ou la partie de territoire communal visé(e) par un projet de révision de règlement communal d'urbanisme ;
11. le bien est situé dans le périmètre d'un site Natura 2000, au sens de l'article D.IV.57 du CoDT, visé par l'article 1bis alinéa unique 18° de la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature, modifié par le décret du 6 décembre 2001 relatif à la conservation des sites Natura 2000 ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;
12. Le bien est situé dans une zone de prise d'eau, de prévention ou de surveillance au sens du décret du 30 avril 1990 relatif à la protection et l'exploitation des eaux souterraines et des eaux potabilisables modifié la dernière fois par le décret du 15 avril 1999 relatif au cycle de l'eau et instituant une société publique de gestion de l'eau ;
13. Le bien est situé dans les limites d'un plan d'expropriation approuvé par arrêté du, le pouvoir expropriant est ;
14. Le bien est situé dans un périmètre d'application de droit de préemption arrêté par, le(s) bénéficiaire(s) du droit de préemption est (sont) ;
15. Le bien est situé dans un périmètre d'un site à réaménager au sens de l'article D.V.1 du CoDT ;
16. Le bien est situé dans un périmètre de revitalisation urbaine au sens de l'article D.V.13 du CoDT ;
17. Le bien est situé dans un périmètre de rénovation urbaine au sens de l'article D.V.14 du CoDT ;
18. Le bien est situé dans un des périmètres de remembrement urbain au sens de l'article D.V.9 du CoDT ;
19. Le bien est repris sur la liste de sauvegarde selon les dispositions du Code wallon du Patrimoine ;
20. Le bien est classé selon les dispositions du même Code ;
21. Le bien est visé par une procédure de classement selon les dispositions du même code ;
22. Le bien est situé dans une zone de protection selon les dispositions du même Code ;
23. Le bien est repris à l'inventaire communal selon les dispositions du même code ;
24. Le bien est repris sur la carte archéologique selon les dispositions du même code ;
25. Le bien est repris à l'inventaire du patrimoine immobilier exceptionnel selon les dispositions du même code ;
26. Le bien relève du petit patrimoine populaire qui bénéficie ou a bénéficié de l'intervention financière de la Région, selon les dispositions du même code ;
27. Le bien fait l'objet d'une mesure de lutte contre l'insalubrité ;
28. Le bien a fait l'objet d'un permis de location ;

29. Le bien est situé dans un périmètre de zone d'initiative privilégiée (Z.I.P.) du 07/07/1994 référencé: 52011-ZIP-0003-01 ;

30. Nous vous renvoyons auprès du service voirie de la ville de Charleroi afin de vérifier s'il existe un plan d'alignement et si le bien bénéficie ou non d'un équipement d'épuration des eaux usées d'un accès à une voirie suffisamment équipée en eau, électricité, pourvue d'un revêtement solide et d'une largeur suffisante compte tenu de la situation des lieux ; de même le bien pourrait être grevé d'emprise en sous-sol ou de servitude de ce type, il y a lieu de s'adresser aux sociétés gestionnaires (Distrigaz, Cie électricité, Cie eaux...);

31. Aucune infraction n'a été constatée par procès-verbal ;

32. Le bien est repris en zone du Plan de Développement à Long Terme (PDLT) de l'Aéroport de Charleroi-Bruxelles-Sud et donc soumis aux normes du guide régional d'urbanisme relatives à la qualité acoustique de construction dans les zones B, C et D du PDLT du BSCA ;
33. Le bien est exposé à un risque naturel ou à une contrainte géotechnique majeure tel que l'éboulement d'une paroi rocheuse, le glissement de terrain, les affaissements miniers, le risque sismique, ;
34. Le bien se rapporte à une réserve naturelle domaniale, à une réserve naturelle agréée, à une cavité souterraine d'intérêt scientifique, à une zone humide d'intérêt biologique ou à une réserve forestière visée par la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature ;
35. Le bien est soumis à un risque d'inondation car il est situé dans une au sens de l'article D.53 du Code de l'eau ;
36. Le bien est exposé à une contrainte géotechnique majeure tel que le karst ;
37. Le bien est repris dans le plan relatif à l'habitat permanent ;

38. Le bien de la parcelle 3 A 510W est repris dans la banque des données de l'état des sols en zone bleu lavande (informations de nature strictement indicative ne menant à aucune obligation (Art. 12 §4 du décret relatif à la gestion et à l'assainissement des sols du 1 mars 2018)).

39. Le bien est repris dans la banque des données de l'état des sols en zone pêche (des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. 12 §2 et 3 du décret relatif à la gestion et à l'assainissement des sols du 1 mars 2018)).



40. Les biens des parcelles 3 A 508M & 3 A 519R ne sont repris dans la banque des données de l'état des sols ni en zone bleu lavande (Informations de nature strictement indicative ne menant à aucune obligation (Art. 12 §4 du décret relatif à la gestion et à l'assainissement des sols du 1 mars 2018)) ni en zone pêche (des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. 12 §2 et 3 du décret relatif à la gestion et à l'assainissement des sols du 1 mars 2018)).

41. Il n'a pas été possible d'établir la zone dans laquelle le bien est repris dans la banque de données d'état des sols; que le site internet contenant cette information rencontrait des dysfonctionnements lors de l'élaboration de ce document;

42. Le bien est exposé à un risque d'accident majeur au sens de l'article D.IV.57, 2° du CoDT;

43. Le bien est situé à proximité d'un site Seveso;

44. Le bien est exposé, ou s'il est situé dans une réserve naturelle domaniale ou agréée, une réserve forestière, au sens de l'article D.IV.57 du CoDT;

45. Le bien a fait l'objet d'un certificat de patrimoine délivré le;

46. Le bien est repris dans un site de réhabilitation paysagère et environnementale au sens de l'article D.V.7 du CoDT.

Observation :

Pour rappel :

1° il n'existe aucune possibilité d'effectuer sur le bien aucun des travaux et actes visés à l'article D.IV.4 du CoDT, à défaut d'avoir obtenu un permis d'urbanisme;

2° il existe des règles relatives à la péremption des permis;

3° l'existence d'un certificat d'urbanisme ne dispense pas de demander et d'obtenir le permis requis;

4° les informations visées à l'article D.IV.97, 1° à 6° et 9° à 10° du CoDT sont accessibles à tous sur le géoportail de la Wallonie et, pour les informations relevant de leurs compétences respectives, sur le site Internet d'une des Directions générales opérationnelles du SPW. Les informations visées à l'article D.IV.97, 8° du CoDT sont accessibles conformément aux articles 17 et 17 bis du décret du 5 décembre 2008 relatif à la gestion des sols;

Les informations et prescriptions contenues dans le présent certificat d'urbanisme ne restent valables que pour autant que la situation de droit ou de fait du bien ne soit pas modifiée.

Nous vous prions de croire, Maître, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Le Directeur général,  
Par Délégation



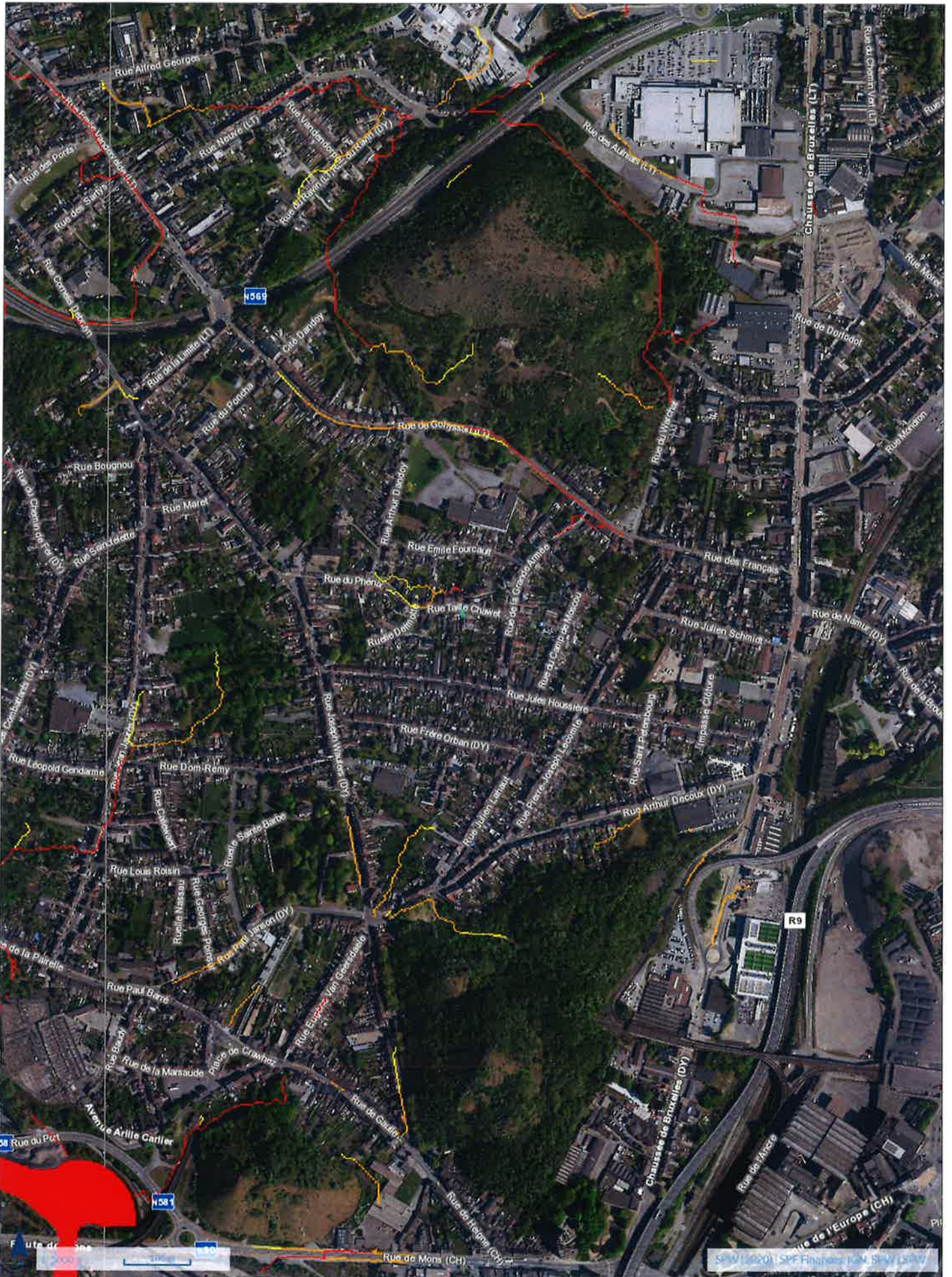
Frédéric FRAITURE  
Inspecteur général

Pour le Bourgmestre,  
Par délégation, en vertu de  
l'art. L.1132-4 du C.D.L.D.

Laurence FLEURBAEY,  
8<sup>ème</sup> Echevin









## Cartographie de l'aléa d'inondation (en vigueur) – Série

Aléa d'inondation par débordement et ruissellement – version raster, échelle supérieure à 1:25.000

- Aléa très faible
- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa élevé

Aléa d'inondation par débordement et ruissellement, échelle inférieure ou égale au 1:25.000 et supérieure ou égale au 1:5000

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa élevé

Echelle inférieure au 1:5000

- Echelle inférieure au 1:5000

Trames des cartes PDF au 1:10 000e de l'aléa d'inondation par débordement et par ruissellement

- Trames des cartes PDF au 1:10 000e de l'aléa d'inondation par débordement et par ruissellement

Trames des cartes PDF au 1:40 000e de l'aléa d'inondation par débordement et par ruissellement

- Trames des cartes PDF au 1:40 000e de l'aléa d'inondation par débordement et par ruissellement

Département du Sol et des Déchets  
Direction de la protection des sols

Avenue Prince de Liège 15  
B-5100 NAMUR (Jambes)

Fax : +32 (0)81 33 51 15  
<http://bdes.wallonie.be>

## EXTRAIT CONFORME DE LA BDES N° 10350130

VALIDE JUSQU'AU 01/03/2022

Pour consulter la version originale du  
document, scannez le code :

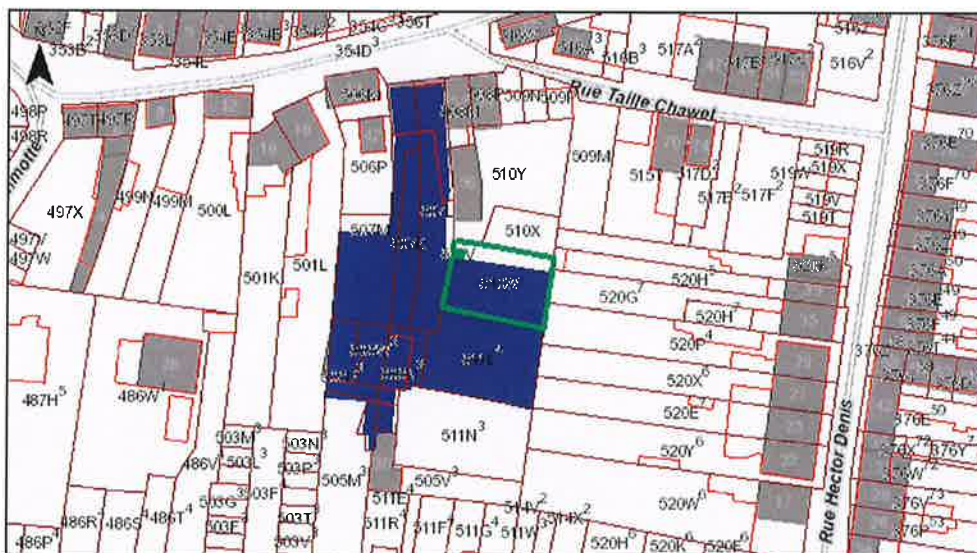


PARCELLE CADASTRÉE À CHARLEROI 3 DIV/DAMPREMY/ section A parcelle n°0510 W 000

RÉFÉRENTIEL : PLAN PARCELLAIRE CADASTRAL - SITUATION AU CADASTRE CADGIS 2021 (01/01/2021)

Cet extrait constitue un résumé des informations officiellement disponibles à l'administration en date du **01/09/2021**. La consultation de la Banque de Données de l'état des Sols (BDES) mise en place par la Direction de la Protection des Sols, vous permet d'obtenir des informations plus complètes et le cas échéant de solliciter une rectification des données.

PLAN DE LA PARCELLE OBJET DE LA DEMANDE ET DES DONNÉES ASSOCIÉES



SITUATION DANS LA BDES

Le périmètre surligné dans le plan ci-dessous est-il :

- Repris à l'inventaire des procédures de gestion de la pollution du sol et/ou à l'inventaire des activités et installations présentant un risque pour le sol (Art. 12 §2, 3)? : **Non**
- Concerné par des informations de nature strictement indicative (Art. 12 §4) ? : **Oui**

Cette parcelle n'est pas soumise à des obligations au regard du décret sols

MOTIF (S) D'INSCRIPTION A L'INVENTAIRE DES PROCEDURES DE GESTION DE LA POLLUTION DU SOL (Art. 12 §2, 3)

Néant

MOTIF (S) D'INSCRIPTION A L'INVENTAIRE DES ACTIVITES ET INSTALLATIONS PRESENTANT UN RISQUE POUR LE SOL (Art. 12 §2, 3)

Néant

DONNEES DE NATURE STRICTEMENT INDICATIVE (Art. 12 §4)

° **HISTORIQUE** : Données historiques et anciennes autorisations référencée HISTVDM\_001125 : « Fosse de Moscou, profondeur 206 m »

Documents associés

CCS/Attestations	A/M <sup>2</sup>	Date de délivrance	Référence
Néant	-		-

<sup>2</sup>A : parcelle (**Active**) dans le référentiel utilisé; M : parcelle qui n'est plus active dans le référentiel utilisé car elle a subi un remaniement du plan cadastral (**Mutation**) .

Département du Sol et des Déchets  
 Direction de la protection des sols

Avenue Prince de Liège 15  
 B-5100 NAMUR (Jambes)

Fax : +32 (0)81 33 51 15  
<http://bdes.wallonie.be>

## EXTRAIT CONFORME DE LA BDES N° 10350130

VALIDE JUSQU'AU 01/03/2022

Pour consulter la version originale du  
 document, scannez le code :



PARCELLE CADASTRÉE À CHARLEROI 3 DIV/DAMPREMY/ section A parcelle n°0508 M 000

RÉFÉRENTIEL : PLAN PARCELLAIRE CADASTRAL - SITUATION AU CADASTRE CADGIS 2021 (01/01/2021)

Cet extrait constitue un résumé des informations officiellement disponibles à l'administration en date du **01/09/2021**. La consultation de la Banque de Données de l'état des Sols (BDES) mise en place par la Direction de la Protection des Sols, vous permet d'obtenir des informations plus complètes et le cas échéant de solliciter une rectification des données.

PLAN DE LA PARCELLE OBJET DE LA DEMANDE ET DES DONNÉES ASSOCIÉES



SITUATION DANS LA BDES

Le périmètre surligné dans le plan ci-dessous est-il :

- Repris à l'inventaire des procédures de gestion de la pollution du sol et/ou à l'inventaire des activités et installations présentant un risque pour le sol (Art. 12 §2, 3)? : **Non**
- Concerné par des informations de nature strictement indicative (Art. 12 §4) ? : **Non**

**Cette parcelle n'est pas soumise à des obligations au regard du décret sols**

MOTIF (S) D'INSCRIPTION A L'INVENTAIRE DES PROCEDURES DE GESTION DE LA POLLUTION DU SOL (Art. 12 §2, 3)

Néant

MOTIF (S) D'INSCRIPTION A L'INVENTAIRE DES ACTIVITES ET INSTALLATIONS PRESENTANT UN RISQUE POUR LE SOL (Art. 12 §2, 3)

Néant

DONNEES DE NATURE STRICTEMENT INDICATIVE (Art. 12 §4)

Néant

<sup>2</sup>A : parcelle (**Active**) dans le référentiel utilisé; M : parcelle qui n'est plus active dans le référentiel utilisé car elle a subi un remaniement du plan cadastral (**Mutation**) .



## Extrait du plan parcellaire cadastral

Centré sur :  
CHARLEROI 3 DIV/DAMPREMY/

Situation la plus récente  
Fait le 10/08/2021  
Échelle : 1 : 250

